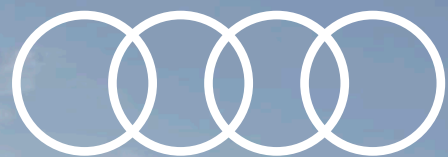


Besoin d'aide ?

Pour plus d'informations sur le système d'infodivertissement, le système de navigation de votre véhicule et sur myAudi :

- ▶ Contactez le **0 800 911 225** (appel non surtaxé)
- ▶ Envoyez un courriel à : **digitalsupport.fr@audi.de**

Service disponible 7 jours /7 et 24h /24.

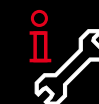


Audi Service



Ayez le réflexe Audi Assistance.

Activez Audi Assistance d'un simple geste.



En cas de panne/crevaison

Appuyez sur le bouton symbolisant une clé plate sur le plafonnier de votre Audi⁽¹⁾ pour contacter Audi Assistance.



En cas de choc

Si votre Audi détecte un choc, un message apparaît sur l'écran de votre MMI⁽²⁾, vous permettant d'entrer en contact directement avec l'Assistance Audi.

Votre véhicule transmet alors :

- ▶ Votre localisation
- ▶ Votre numéro de châssis
- ▶ La liste des dommages

SOS

En cas d'urgence

En cas d'accident grave, libérez puis appuyez sur le bouton symbolisant un téléphone sur le plafonnier de votre Audi⁽¹⁾ pour contacter les secours. En cas de déclenchement des airbags, votre Audi activera automatiquement l'appel.

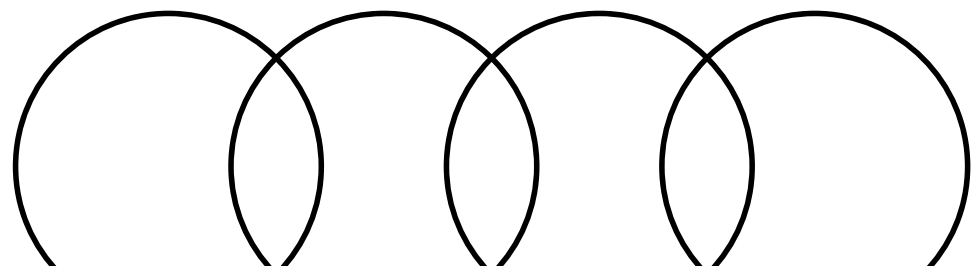
- ▶ Géolocalisation instantanée
- ▶ Intervention rapide des secours

(1) Si votre Audi en est équipée. (2) Si votre Audi est compatible.

Un engagement durable



Volkswagen Group France, SA au capital de 198 502 510 €, 11 avenue de Boursonne - 02600 Villers-Cotterêts, RCS SOISSONS 832 277 370.





Les services Audi Assistance.

En cas de panne/crevaison

- Proposition d'un dépannage sur place ou d'un remorquage gratuit vers le Partenaire Audi Service agréé le plus proche si un dépannage sur place n'est pas possible

Vos services en cas de panne :

- Solution gratuite de mobilité ou d'hébergement
- Assistance gratuite sur toute la durée de vie du véhicule

Vos services en cas de crevaison :

- Mise à disposition gratuite d'un véhicule de remplacement si le délai de réparation excède 3h

En cas d'accident

- Mise en relation immédiate avec le Partenaire Audi Service le plus proche si votre véhicule est roulant
- Remorquage gratuit si votre véhicule est immobilisé et proposition d'une solution de mobilité par le Partenaire Audi Service le plus proche

Des prestations sûres : la garantie Audi

Chaque véhicule neuf dispose d'une garantie de :

- **2 ans** pièces et main-d'œuvre
- **3 ans** pour la peinture
- **12 ans** contre la corrosion

Important

Pour toute intervention sur votre carrosserie ou votre pare-brise, et quelle que soit la préconisation de votre assureur, vous êtes libre de choisir votre réparateur. Audi Service prend en charge les réparations et les démarches administratives auprès de votre assureur.

Comment bénéficier gratuitement des services Audi Assistance ?

En cas de panne ou de crevaison :

C'est simple, il vous suffit de respecter le plan d'entretien défini par le Constructeur pendant la période de garantie. Si celle-ci est dépassée, la réalisation d'un Service Entretien dans le réseau de Partenaires Audi Service agréés au minimum **tous les 24 mois ou 30 000 km** (au premier des deux termes atteint) vous permet de prolonger gratuitement votre Assistance Audi jusqu'au prochain entretien.

En cas d'accident ⁽³⁾ :

La durée de l'assistance est limitée jusqu'à la 7^e année incluse à partir de la date de mise en circulation.

En cas de panne, de crevaison ou d'accident, Audi Assistance vous assure une prise en charge 24h/24 et 7j/7 en France et dans 35 pays d'Europe⁽³⁾.

D'un simple geste activez le bouton symbolisant une clé plate sur le plafonnier de votre Audi⁽⁴⁾ ou contactez le **0 800 28 34 00**⁽⁵⁾.

⁽³⁾Prestations d'assistance en cas d'accident valables en France Métropolitaine, Andorre et Monaco uniquement. ⁽⁴⁾Si votre Audi en est équipée. ⁽⁵⁾Appel non surtaxé - depuis l'étranger : 00 33 426 298 772.

Comment remplir votre constat amiable ?

2 Précisez le lieu (en agglomération ou hors agglomération, parking, nom de la rue...).

5 S'il y a des témoins, inscrivez leurs noms et adresses. Précisez s'ils sont transportés ou pas.

6 7 8 Vérifiez que l'autre conducteur a lui aussi complété lisiblement ces 3 rubriques.

10 Soyez précis en indiquant par une croix l'emplacement exact du choc.

11 En l'absence de dégâts apparents, exprimez des réserves (ex. : sous réserve d'expertise).

The image shows a 'constat amiable' form with several sections: 'VEHICULE A', 'VEHICULE B', and '12. CIRCONSTANCES'. Callouts point to specific fields: 2 points to the location field; 5 points to the witness information fields; 6, 7, and 8 point to the driver information fields for both vehicles; 10 points to the 'indiquer le nombre de croix' checkbox; 11 points to the 'Dégâts apparents' fields; 13 points to the 'Mettre une croix' checkbox; 14 points to the 'Mentionnez ici ce qui vous semble indispensable' field; and 15 points to the signature lines.

6 Précisez le souscripteur du contrat d'assistance.

13 Faites soigneusement le croquis et signalez notamment la direction des véhicules, la signalisation au sol et l'ordre des chocs si plusieurs véhicules sont impliqués.

15 Après relecture, le constat doit être signé par les deux conducteurs. Ne signez pas le constat avant que l'autre conducteur ne l'ait lui-même entièrement complété.

14 Mentionnez ici ce qui vous semble indispensable et qui n'a pu être évoqué ailleurs (désaccord avec l'autre conducteur, projection de votre véhicule sur un autre...).